

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 8 mai 2018

COMMUNIQUÉ

Face à la recrudescence des sollicitations auprès du public, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie appelle les consommateurs calédoniens à la vigilance sur l'organisation de réunions d'information appelées « Travel Parties », « club de voyages » tels que Worldventures (You should be here) et MWR Life.

Le mode opératoire de ces sociétés consiste à relayer par courriel, sur les réseaux sociaux ou par « le bouche à oreille », l'organisation de réunions d'information consistant à collecter des adhésions payantes à des « clubs de voyages » selon le principe de la vente directe. S'il est laissé entendre aux adhérents qu'ils auront ensuite l'opportunité de développer une activité économique en devenant distributeur indépendant, **la simple adhésion à ces clubs entraîne immédiatement l'exercice illégal de la profession d'agent de voyages** puisque l'organisation de voyages est déjà possible.

En Nouvelle-Calédonie, l'activité d'organisation de voyages (même en tant qu'indépendant) est soumise à l'obtention d'une licence délivrée par le gouvernement. Des conditions d'aptitude professionnelle, d'honorabilité et de garantie financière sont notamment exigées pour exercer cette profession aux fins de garantir la protection des consommateurs et des sommes que ceux-ci engagent pour leurs billets d'avion ou leurs séjours.

À ce jour, le gouvernement n'a délivré aucune licence à ces organismes. L'exercice illégal de la profession d'agent de voyages est puni d'une peine d'emprisonnement de six mois et d'une amende de 850 000 francs.

Par ailleurs, le système de recrutement d'adhérents se fait par progression géométrique et semblerait s'apparenter à un système de vente dit « à la boule de neige » ou pyramidal. Les adhérents des niveaux supérieurs de la pyramide étant notamment rémunérés par ceux qui occupent les niveaux en dessous. Si ces pratiques sont avérées, elles sont punies d'une peine d'amende de 500 000 francs.

Pour toute question ou information sur ces événements, merci de contacter la direction des Affaires économiques : dae@gouv.nc ou au 23 22 50.

* *
*